



Ecoenen, le 8 octobre 2020

■ DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 ■ Hôtel de Ville
 ■ Place de la Mairie 95440 ECOUEN
 ■ Tél : 01.39.33.09.00
 ■ Fax : 01.34.19.63.29

Monsieur Benoit HUET
 27 rue du 30 Août
 95440 ECOUEN

Nos références : CD/AB/SF 075/2020

Lettre en recommandée avec Accusé de Réception 1A 166 699 9942 5

Objet : Certificats d'Economies d'Energie

Monsieur,

Comme évoqué lors du Conseil municipal du 17 septembre dernier, la municipalité considère la question de l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations et des bâtiments communaux comme prioritaire. Parce qu'elle est un levier important et aisément mobilisable de la politique de développement durable de la ville, et parce qu'elle permet, à très court terme, des économies importantes de frais de fonctionnement.

Dans ce cadre, le dispositif des certificats d'économies d'énergie représente une opportunité d'articuler les souhaits de la collectivité et les obligations des distributeurs d'énergie de réaliser des actions aux fins d'économies énergétiques.

C'est dans ce contexte que plusieurs opérateurs se sont rapprochés de la commune d'Ecoenen afin d'envisager un partenariat. Parmi eux, la convention proposée par ECFrance permettait d'envisager la réalisation de travaux d'isolation sans incidence pour les finances communales, alors même qu'en période de crise sanitaire, le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux à 70 000 €, s'ils sont conclus avant le 10 juillet 2021.

J'ai donc souhaité que ce partenariat, et la convention qui en découle, soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 septembre. Devant l'émoi provoqué par cette question, je vous confirme que je ne signerai pas ladite convention, et que le retrait de la délibération correspondante sera soumis au débat de la prochaine séance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Catherine DELPRAT
 Maire d'Ecoenen